

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable). Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Le bilan de cette expérimentation ayant été positif, le CFU sera généralisé pour l'ensemble des collectivités au plus tard pour l'exercice 2026. Notre commune est passée à ce nouveau document budgétaire pour les comptes 2025. A lui seul le CFU remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU). Cette note explicative est annexée au compte financier unique et mise en ligne sur le site internet de la commune dans le délai réglementaire après le vote du CFU. La présente note répond à cette obligation. Le CFU (Compte Financier unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mémoire, le Compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025 Budget Principal

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		16 838 648.69 €
Dépenses de fonctionnement	-	14 733 731.47 €
Résultats de l'année 2025		2 104 917.22 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie et combustible, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, à la gestion des bois communaux, et à la compétence Enfance et petite Enfance ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 609 662.34 €.

On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 245 848.66 €. (Soit environ 6%)

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 8 664 704.31 € pour l'année 2025. Elles étaient de 9 267 759 € en 2024, de 9 139 919 € en 2023 et de 9 070 626 € en 2022. Ces dépenses sont en forte baisse en 2025 (environ -6.5% par rapport à 2024)

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents, les participations aux organismes extérieurs (Ogec et syndicats intercommunaux) et les licences et droits d'utilisation informatiques. Ces charges s'élèvent à 1 209 156.44 €.

- La participation à l'OGEC pour 221 827 €
- Indemnités des Elus pour 130 829 €

En 2025, les subventions aux associations (6574) ont été versées pour un montant de 273 232€ qui se répartit en fonction des domaines d'action de la manière suivante :

- **Culture : 98 605€**
- **Sports : 113 340€**
- **Politique de la Ville : 11 000€**
- **COS : 19 037€**
- **Autres : 31 250€**

La subvention au CCAS s'est élevée à 411 400 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

En 2025 une réalisation de 281 453.63 €. Ces charges concernent notamment les intérêts des emprunts pour un montant de 280 020.31 €. Elles étaient de 285 095.86 € en 2024. Elles comprennent aussi les frais liés aux lignes de trésorerie pour 1 433.32€ en 2025, alors qu'ils étaient de 14 305.12 € en 2024. En 2024, il y a eu les frais de refinancement de la dette en plus.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 18 298.82€ (dont Rappel de la CAF/MSA pour 4 817 € - et dont 9 692 € de recettes réémises ensuite suite à une erreur de facturation initiale)

- **6) Les Provisions (chapitre 68)**

Réalisation 2025 pour 63 668.60 €. Ce montant se compose en nouvelles provisions suite à des contentieux à hauteur de 33 780€ et à des risques d'impayés à hauteur de 29 889€

Récapitulatif des dépenses Réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	3 342 799	3 609 662	266 864
012	Charges de personnel	9 267 759	8 664 704	-603 055
014	Atténuations de produits	109 492	100 682	-8 810
65	Autres charges de gestion courante	1 131 156	1 209 156	78 000
66	Charges financières	380 401	281 454	-98 947
67	Charges exceptionnelles	6 791	18 299	11 508
68	Dotations aux provisions	131 048	63 669	-67 379
Total des Dépenses		14 369 445,05	13 947 626,14	-421 818,91

Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles correspondent à la compensation au reversement du supplément familial de traitement pour l'année 2023 versée en 2025 d'un montant de 8 367€, et aux versements d'indemnités sur charges de personnel pour 82 340.73€. Les versements en 2024 s'élevaient à 132 227.90€.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 90 634 €
- Des coupes de bois : 306 948€ (après prise en compte des frais d'abattage le bénéfice s'élève à 97 567€)
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 37 925€
- Des droits d'entrée et vente de marchandises au Musée des Automates : 17 007€
- Redevance de stationnement et post stationnement : 221 155€
- Redevance et droits et services à caractère social (crèche) : 131 105€
- Redevance et droits et services à caractère social (accueil de loisirs) : 41 254€
- Redevance et droits et services de restauration scolaire : 196 902€
- Remboursement de Frais de personnels par le CCAS et Budgets annexes : 609 744€
- Remboursements autres frais aux Budget annexes : 149 143€
- Redevances à caractère culturel : 14 630€
- Remboursement divers : 165 755€

3) Les impôts et taxes et la Fiscalité locale (chapitres 73/731)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **57.86 %**

Taxe sur le foncier non bâti **42.20%**

Taxe habitation sur résidences secondaires : 15.35%

Stagnation du produit de la fiscalité liée à la faible revalorisation des bases fiscales, à hauteur de 1,7 % et à une baisse de bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires imprévisible au moment de la notification des bases prévisionnelles au moment du BP 2025

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	5 543 526€	5 522 377€	5 522 316€
Total Impôts et Taxes	2 957 763€	2 839 537€	2 803 107€
Total Fiscalité Locale	5 986 037€	6 016 286€	6 019 140€
Total	8 943 800€	8 855 823€	8 822 247€

ces chapitres regroupent également :

732221 : reversement du FPIC : 105 855€ (recette nette du prélèvement : 6 105€)

73211 : attributions de compensations : 2 684 352€

7345 : produits des amendes : 12 900€

73118 : autres contributions directes : 1 129€ (rôles supplémentaires)

73123 : taxe additionnelle aux droits de mutation et publicité foncière : 186 851€

73132 : taxe sur pylônes électriques : 96 915€

73141 : taxe sur électricité : 157 143€

73154 : Droit de Place : 54 787€

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : +112 209 € par rapport à 2024.

La Dotation forfaitaire perçue est de 1 187 080€ et réduite de 40 824 par rapport à 2024

La Dotation de solidarité rurale (DSR) reçue en 2025 est de 775 295€ soit en augmentation de 128 346 par rapport à 2024

La Dotation nationale de péréquation (DNP) de 104 520€, en hausse de 24 767€ par rapport à 2024

Les Compensations au titre des exonérations de la taxe foncière : 769 687€ soit une hausse de 16 839€ par rapport à 2024

Le chapitre 74 regroupe également

747888 participations d'autres organismes : 930 917€ perçus en 2025, soit une hausse de 80 185€ par rapport à 2024

74718 participations de l'Etat : 86 425.60€, en baisse par rapport à 2024, soit une baisse de 77 381€ par rapport à 2024

74748 Participations des autres communes : 125 825€, en progression par rapport à 2024 de 56 677€

74888 Subvention exceptionnelle de l'Etat : 230 000€

744 FCTVA : 3 103€, soit une baisse de 5 277€ par rapport à 2024

7485 Dotation pour les titres sécurisés 17 369€, soit en diminution de 13 137€ par rapport au perçu de 2024

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 114 020.38 € (montant en hausse par rapport à 2024). Changement d'imputation comptable de refacturations de charges locatives, au bénéfice de cette ligne à partir de 2025 et qui explique cette évolution par rapport à 2024.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 126 925 €. Ce montant correspond aux produits de cessions d'immobilisations.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 90 707.73 €. Ces sommes concernent le remboursement des charges de personnel par notre assureur pour les agents en arrêts d'un montant de 82 341€, et le remboursement du trop versé du supplément familial au titre de l'année 2023, soit 8 367€.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	302 160	978 245	676 084
013	Atténuations de charges	142 554	90 708	-51 846
70	Produits des services	1 994 287	1 982 202	-12 086
73	Impôts et taxes	8 855 823	8 822 247	-33 576
74	Dotations et participations	3 844 478	4 264 534	420 055
75	Autres produits (dont loyers)	500 999	385 701	-115 298
76	Produits financiers	51	81	31
77	Produits exceptionnels	119 756	126 925	7 170
78	Reprises sur provisions	6 486		-6 486
Total des Recettes		15 766 594,66	16 650 642,82	884 048,16

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Solde de la section d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 414 474.16€
Dépenses d'investissement	- 2 181 105.13 €
Résultats de l'année 2022	-766 630.97 €

b) déficit à reporter au budget primitif 2025

766 630.97€

c) Solde après prise en compte des restes à réaliser : - 913 184.98 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette a été de 789 123€ en 2025. Le Remboursement prévisionnel sera de 685 000€.

La commune a débloqué en 2025 un solde d'emprunt à hauteur de 230 000€ souscrit en 2024. Un nouvel emprunt a été contracté durant l'année 2025, à taux fixe, auprès de l'AFL pour un montant de 650 000€. Il sera débloqué au 2nd trimestre 2026.

- 2) Les Etudes et les Equipements

Intitulé des travaux	Chapitre	Réglé
Matériel ergonomique + aménagement poste travail	21	6 225
Matériel Intervention Insectes	21	5 117
Extincteurs	21	7 075
Mise aux normes désenfumage SSI Salle des fêtes	21	34 641
Coupe sécurisation bois + Travaux sylvicoles	21	4 630
Etudes Relevé géomètre	20	1 291
Sondage Avenue de la gare affaissement de chaussée	21	5 208
Feux Tricolores : mises aux normes piétons	21	18 889
Signalisation routière	21	4 369
Coussins berlinois	21	1 654
Déco de Noël et Guirlandes lumineuses	21	8 380
Eglise de Valfin - Bride de la Grande cloche	21	1 637
Remplacement des vitres à l' Espace Mosaïque	21	3 863
Films à chaleur sur 46 vitres ALSH chat boté	21	1 624
Travaux d'Accessibilité - école Christin	21	7 289
Chapelle expiatoire des Carmes - Travaux d'Etanchéité sur Fronton	21	5 507
Travaux Zinguerie - Salle Bavoux Lançon	21	4 897
Travaux Etanchéité - Grenette	21	8 396

Salle des Fêtes - Rénovation réseau Electrique	21	3 085
Eglise de Valfin - Bride de la Grande cloche	21	1 637
Relamping Eclairage Public T2 - Remplacement armoires électriques	23	37 892
Programme E LUM / SIEDEC - passage en Led Eclairage public	23	76 979
Relamping Led Luminaires Musée Grenette et Gymnase des Avignonnets	21	12 371
Luminaires des passages H Michaud 80 marches	21	8 575
TVX sur Bruleur Chaufferie Gambetta	21	15 037
Remplacement blocs - Chaufferie Christin	21	3 544
Ecole Elémentaire – mise en place 47 vannes thermostatiques	21	13 268
Remplacement bloc gaz chaudière - Centre Chabot	21	2 703
Véhicules	21	9 390
Véhicules (Changement pompe hydraulique hé pareuse)	21	4 342
Véhicule Acquisition de véhicules et grosses réparations	21	12 370
Matériel Espace vert, entretien de voirie, et forêts	21	8 077
Acquisition Benne couverture ampli roll	21	7 140
Acquisition de caméra auprès des Molochs	21	20 400
Travaux de réfection urbain -Triangle touristique	23	281 367
ARCHIVES Dépenses de maîtrise d'œuvre	23	9 248
Etude Faisabilité Crèche	20	15 431
Ecole du Centre - Mobilier et électroménager	21	19 823
Climatiseurs	21	2 854
Miroirs Palais des sports	21	3 015
Changement de la Traceuse	21	2 503
Réfection stade sol city Chabot	21	3 240
Mise en conformité Blocs de sécurité Palais des sports	21	19 582
Equipements cimetière - cases	21	9 899
Divers petits investissements	21	8 697
SONO extérieure du Centre-ville	21	42 954
Logiciels Portail Enfance jeunesse / et services techniques	20	18 089
Caméras crèche	21	15 796
Matériel Informatique	21	50 115
TOTAL		870 115

- 2) Les Fonds de concours et Participations

Intitulé des travaux	Chapitre	Réglé
Subventions Façades	204	11 340
Participation aux Aides aux commerces auprès de la CCHSJC	204	1 551
Fds de concours CCHJSC - Opération Restructuration Friche Chacom	204	20 000
Participation au Financement du bâtiment du SDIS	204	61 499
Adhésion à Agence France Locale 2025	26	10 700
TOTAL		105 091

-Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement se sont élevées à 1 414 474.16 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 577 451 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 138 349 € (chapitre 13)
 - o qui émanent principalement de
 - Département pour le projet des archives : 88 629€,
 - Fonds vert pour le relamping : 24 388€,
 - CAF Financement étude crèche : 10 287€,
 - Diverses : 15 045€
 - o Du FCTVA pour 103 797€
 - o De la taxe d'aménagement pour 1 167 €
 - o D'un solde d'emprunt de 2024 à hauteur de 230 000€
 - De l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 11 392 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 837 023€

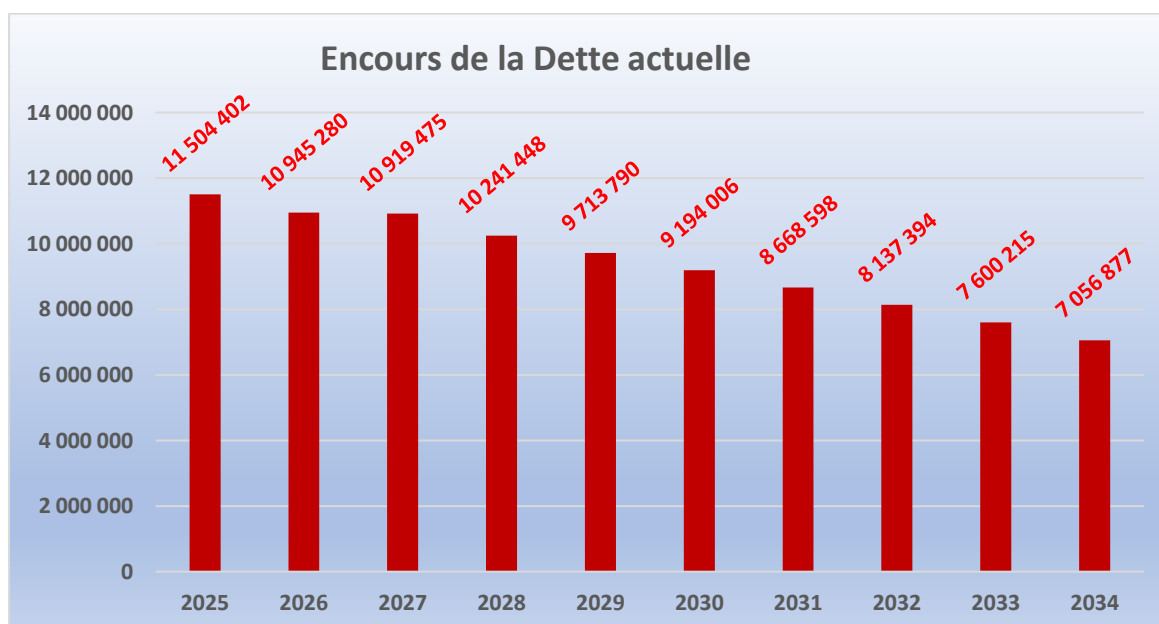
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 608 005,00	15 531 614,31	20 139 619,31
	Recettes réalisées (1)	B	1 414 474,16	15 860 404,00	17 274 878,16
	Restes à réaliser	C	980 534,40	0,00	980 534,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 431 179,87	16 509 859,00	20 941 038,87
	Dépenses réalisées (1)	E	2 004 280,00	14 733 731,47	16 738 011,47
	Restes à réaliser	F	1 127 088,41	0,00	1 127 088,41
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-589 805,84	1 126 672,53	536 866,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-176 825,13	978 244,69	801 419,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-766 630,97	2 104 917,22	1 338 286,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-146 554,01	0,00	-146 554,01
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-913 184,98	2 104 917,22	1 191 732,24

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

IV. Encours de la Dette au 1^{er} janvier de l'Année N ou au 31 décembre de l'Année N-1



V. Produits des taxes locales

	Bases 2023	Produit	Bases 2024	Produit	Bases 2025	Bases 2025	Taux	Produits attendus 2025 Etat 1259	Produit	Compensation
	Définitives	perçu CA 2023	Définitives	perçu CA 2024	Prévis° état 1259	Définitives	inchangé		perçu CA 2025	2025 de recentrage CA 2025
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 283 563	197 015	1 258 996	193 248	1 117 000	824 935	15,35%	171 460	126 628	20 413
Taxe foncière	11 471 828	6 636 220	11 630 045	6 728 320	11 804 000	11 795 541	57,86%	6 829 794	6 824 647	
Taxe foncière non bâti	160 468	97 717	166 793	70 387	170 700	149 907	42,20%	72 035	63 261	
Contribution coef correcteur		-1 450 518		-1 472 465				-1 495 420	-1 494 392	
Total Recettes		5 480 434		5 519 490				5 577 869	5 520 144	20 413

VI. Principaux ratios

Informations statistiques	
Population totale	8 951
Indicateur de ressources ou potentiel fiscal par habitant	1 057,00
Ratios de niveau	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 558,22
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 750,91
Dépenses d'équipement brut /population	97,21
Encours de dette /population	1 222,80
DGF/population	230,58
Ratios de structure et d'analyse financière	
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,12%
Dépenses réelles de fonctionnement et rembourst annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,04%
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	11,01%
Taux d'épargne nette (Epargne brute/- rembourst aneul de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement)	8,96%
Ratio d'endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	69,84%
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute)	6,35%

Note de présentation du Compte financier Unique 2025

Budget Annexe service des Eaux

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	735 367.32 €
Dépenses de fonctionnement	- 329 628.08 €
Résultats de l'année 2025	405 739.24 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bureaux utilisés, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures refacturés par la Commune, ainsi que d'autres dépenses propres à ce service, comme les taxes foncières des châteaux d'eau - stations de pompes, ainsi que le fonds annuel de renouvellement de matériel refacturé par SUEZ prévu dans le cadre de la délégation de service public, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 70 312.07€.

On observe toutefois une certaine constance par rapport à 2024, le montant de ce chapitre se chiffrait à 74 149.56€

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Le montant s'élève à 88 157€.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les écritures de régularisation de TVA en fin d'exercice (le budget de l'eau étant en SPIC – il est de droit assujéti à la TVA). Pour 2025 : 0.34€

- 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 16 434.43 €. Elles étaient de 23 636.28 € en 2024.

En baisse de 7 201.85€, puisque ce budget n'a pas contracté de nouveaux emprunts depuis quelques années. (Phase de désendettement, où le remboursement du capital est plus important que le remboursement des intérêts).

Récapitulatif des dépenses Réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
11	Charges à caractère général	74 149.56	70 312.07	- 3 837.49
12	Charges de personnel	100 000.00	88 157.00	- 11 843.00
14	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	30.00	0.34	- 29.66
66	Charges financières	23 636.28	16 434.43	- 7 201.85
Total des dépenses		197 815.84	174 903.84	-22 912.00

Les Recettes de fonctionnement :

A la différence du budget principal, les seules recettes réelles se rapportent à la surtaxe eau. Celle-ci doit être suffisamment calibrée pour financer les dépenses de fonctionnement du service, le remboursement du capital des emprunts, ainsi que la couverture d'une partie des travaux).

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Il s'agit de la surtaxe perçue dans un premier temps par SUEZ sur les factures d'eau des particuliers (en fonction des consommations d'eau) puis reversée à la Commune. Depuis 2022, il est constaté une perte assez significative de ce produit puisqu'il passe de 628 699.27€ en 2022, 566 444.76€ en 2023, et 538 427.16€ en 2024.

les raisons de cette baisse de consommation :

- perte de la population sur le bassin de Saint-Claude
- fermetures d'entreprises
- modification des habitudes de consommation et souci de préserver les ressources naturelles (ex : réducteurs d'eau placés sur les installations)

Pour 2025, la tendance s'inverse, le montant de la surtaxe se chiffre à 629 448.58€, (retour à la situation de 2022). L'augmentation des tarifs (février 2024 +5%) a des répercussions sur l'exercice 2025.

	2022	2023	2024	2025
SURTAXE EAU	628 699.27	566 444.76	538 427.16	629 448.58
% DE VARIATION	1.33	-9.90	-4.95	16.91

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	-
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
70	Produits des services	628 699.27	566 444.76	538 427.16	629 448.58	91 021.42
75	Autres produits (dont loyers)	-	-	-	0.05	0.05

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 047 027.13 €
Dépenses d'investissement	- 270 969.70 €
Résultats de l'année 2025	776 057.43 €

b) excédent à reporter au budget primitif 2026

Le résultat reporté en 2026 pour la partie investissement se chiffre à 776 057.43 € - pour mémoire à la fin 2024 l'excédent était de 673 651.01

C) Solde après prise en compte des restes à réaliser : 210 314.21 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

. La majeure partie des dépenses d'investissement sur le budget de l'eau concerne le renouvellement du réseau des Eaux potables de la commune de Saint-Claude.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 148 371.39 € en 2025, pour mémoire, en 2024 le remboursement de capital se chiffre à 147 133.08€.

Aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget depuis quelques années, le dernier contrat signé pour ce budget date de 2017, d'un montant de 300 000€.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 662 974.50 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- 21531 – Renouvellement réseaux d'Eau : 116 679.57 € (Rue du Pont Central)

-Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec les travaux d'investissement provenant de l'Agence de l'Eau et de la Région et de l'Etat (DETR). Ce budget annexe étant un SPIC, la TVA est entièrement récupérée, sans qu'il ne soit utile de passer par la FCTVA à la différence du budget principal.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 047 027.13 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 218 651.88 €**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 23 125 € (chapitre 13)

- o qui émanent principalement de

- de l'Agence de l'Eau pour le recherche en eau potable au Flumen,

- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 195 526.88 €.

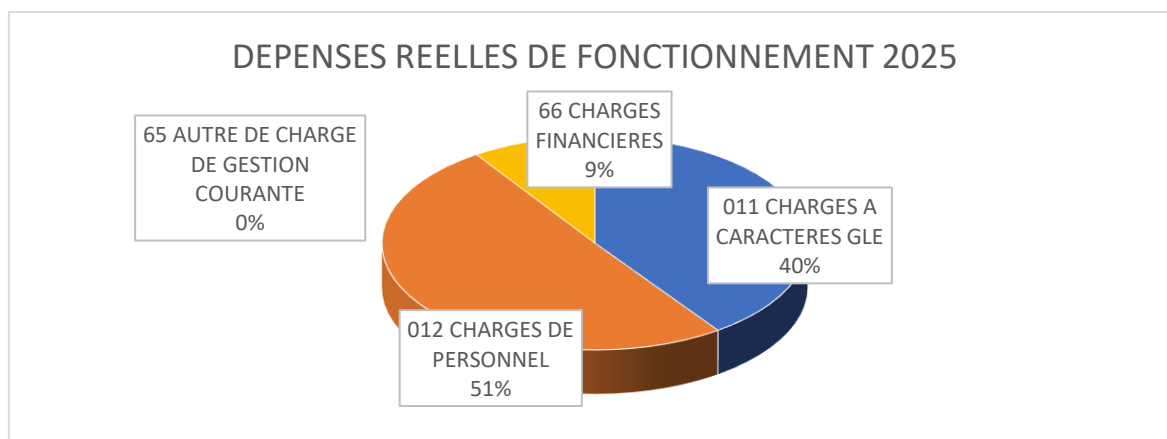
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 154 724.24 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

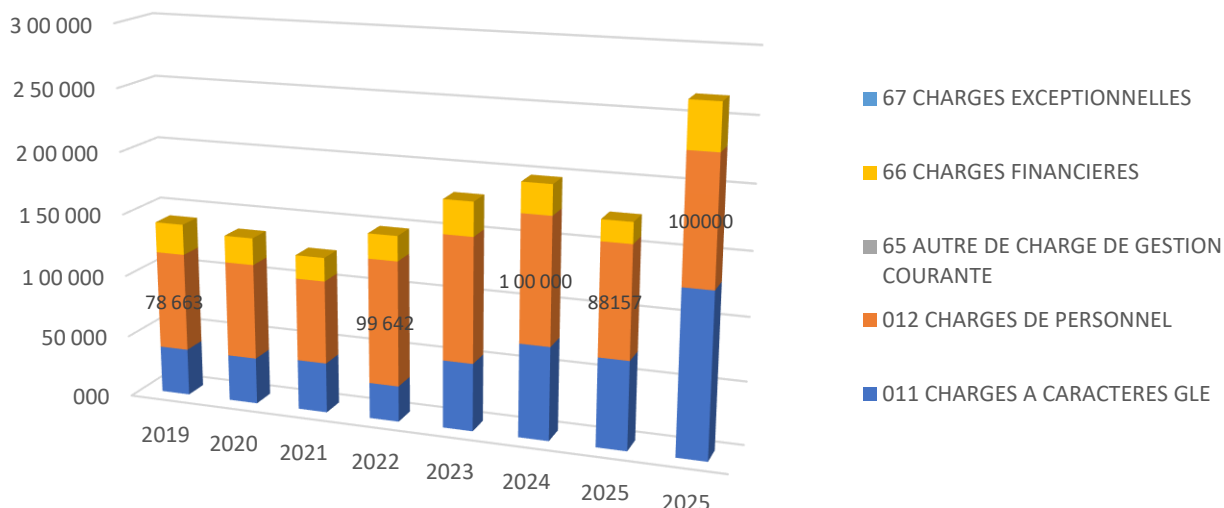
3. Les données synthétiques du compte financier unique– Récapitulation

Synthèse Fonctionnement CA 2025

- **Dépenses de fonctionnement**



REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2025



Note de présentation du Compte Financier unique 2025 Budget Annexe Service de l'Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	510 342.24 €
Dépenses de fonctionnement	- 337 226.20 €
Résultats de l'année 2025	173 116.04 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Types de dépenses identiques au Budget Eau.

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 124 642.14€.

On observe toutefois une certaine constance par rapport à 2024, le montant de ce chapitre se chiffrait à 135 857.91€

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les montants s'élèvent à 72 768 € pour l'année 2025.

- 3) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts de deux emprunts pour un montant de 5 465.18 €. Elles étaient de 698.01 € en 2024.

Une augmentation qui s'explique par rapport à 2024, par la mobilisation d'un emprunt de 400 000 € souscrit courant 2024, afin de financer une partie des travaux de renouvellement des réseaux rue du TOMACHON et suite à des fuites survenues rue Lt FROIDUROT. Ce prêt contracté sur une durée de 50 ans - taux du livret A - avec une première échéance courant octobre 2025.

L'arrivée à terme du 1^{er} emprunt est fixé courant 2030.

Récapitulatif des dépenses Réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	135 857.91	124 642.14	- 11 215.77
012	Charges de personnel	85 000.00	72 768.00	- 12 232.00
66	Charges financières	698.01	5 465.18	4 767.17
Total des dépenses		221 555.92	202 875.32	-18 680.60

Les Recettes de fonctionnement :

Comme le budget annexe Eau, les seules recettes réelles se rapportent à la surtaxe assainissement, celle-ci doit être suffisamment calibrée pour financer les dépenses de fonctionnement du service, le remboursement du capital des emprunts, ainsi que la couverture d'une partie des travaux.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Il s'agit de la surtaxe perçue dans un premier temps par SUEZ sur les factures d'eau des particuliers (en fonction des consommations d'eau) puis reversée à la Commune. Depuis 2022, il était constaté une perte assez significative de ce produit puisqu'il passe de 351 557.25€ en 2022, 318 893.23€ en 2023, 331 058.49€ en 2024 dont les raisons sont identiques à celles du budget Eaux.

Pour 2025, la tendance s'inverse, le montant de la surtaxe se chiffre à 367 907.21€, (revient à la situation de 2021). L'augmentation des tarifs (février 2024 +5%) a des répercussions sur l'exercice 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
SURTAXE EAU	369 557.25	351 983.86	318 893.23	331 058.49	367 907.21

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	-
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
70	Produits des services	351 983.86	318 893.23	331 028.49	367 907.21	36 878.72
75	Autres produits (dont loyers)	-	-	-	1.09	1.09

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 229 818.48 €
Dépenses d'investissement	- 359 326.83 €
Résultats de l'année 2025	870491.65 €

b) excédent à reporter au budget primitif 2026

870 491.65 € - pour mémoire à la fin 2024 l'excédent était de 371 145.18€

c) Solde après prise en compte des restes à réaliser : 499 343 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. La majeure partie des dépenses d'investissement sur le budget de l'assainissement concerne le renouvellement du réseau sur la commune de Saint-Claude

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 8 666.68 € en 2025, pour mémoire en 2024, le remboursement de capital se chiffrait à 6 666.67€.

Une augmentation qui s'explique par la mobilisation du prêt de 400 000€ souscrit courant 2024, et mobilisé juillet 2025

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 431 333.20 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- 21532 – Renouvellement réseaux d'Assainissement : 57 099.38 €, (Rue Antide de Janvier)
- 21532 – Renouvellement réseaux d'Assainissement : 9 245.00 €, (mise aux normes école centre haut)
- 21532 – Renouvellement réseaux d'Assainissement : 204 007.41€, (Rue du Pont Central)
- 21532 – Renouvellement réseaux d'Assainissement : 12 086.00 €, (incident rue Lt Froidurot)
- 21532 - Renouvellement réseaux d'Assainissement : 14 014.90 €, (mise aux normes bâtiment services techniques)
- 21532 - Renouvellement réseaux d'Assainissement : 9 165.00 €, (remise aux normes ZI Plan d'Acier)
-

-Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec les travaux d'investissement provenant de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat (DETR). Ce budget annexe étant un SPIC, la TVA est entièrement récupérée, sans qu'il ne soit utile de passer par le FCTVA à la différence du budget principal.

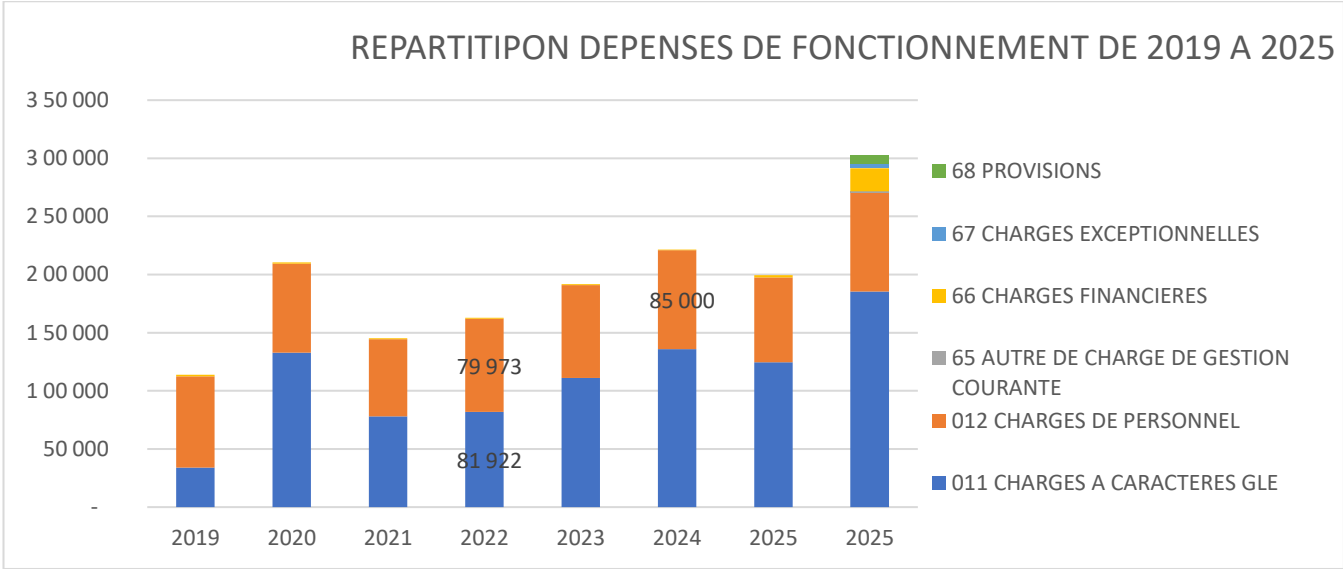
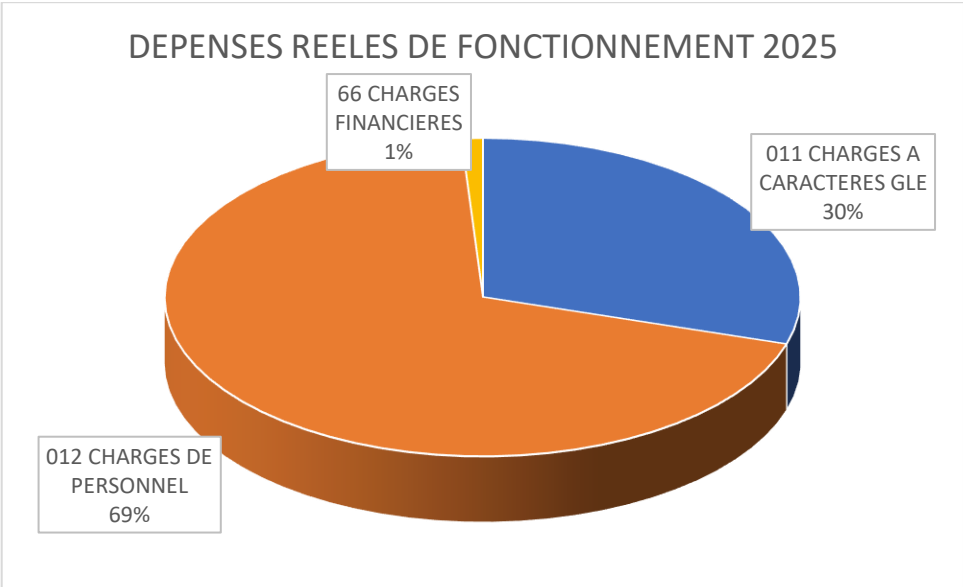
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 229 818.48 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 1 095 467 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 14 149 € (chapitre 13)
 - o qui émanent principalement de
 - de l'Agence de l'Eau pour la remise aux normes du bâtiments des services techniques : 5 563.00€
 - du Département pour l'effondrement canalisation rue Lt Froidurot
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 31 888.76 €.
 - De la mobilisation de l'emprunt souscrit courant 2024 et débloquent début juillet 2025, pour 400 000€
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 134 350.88 €

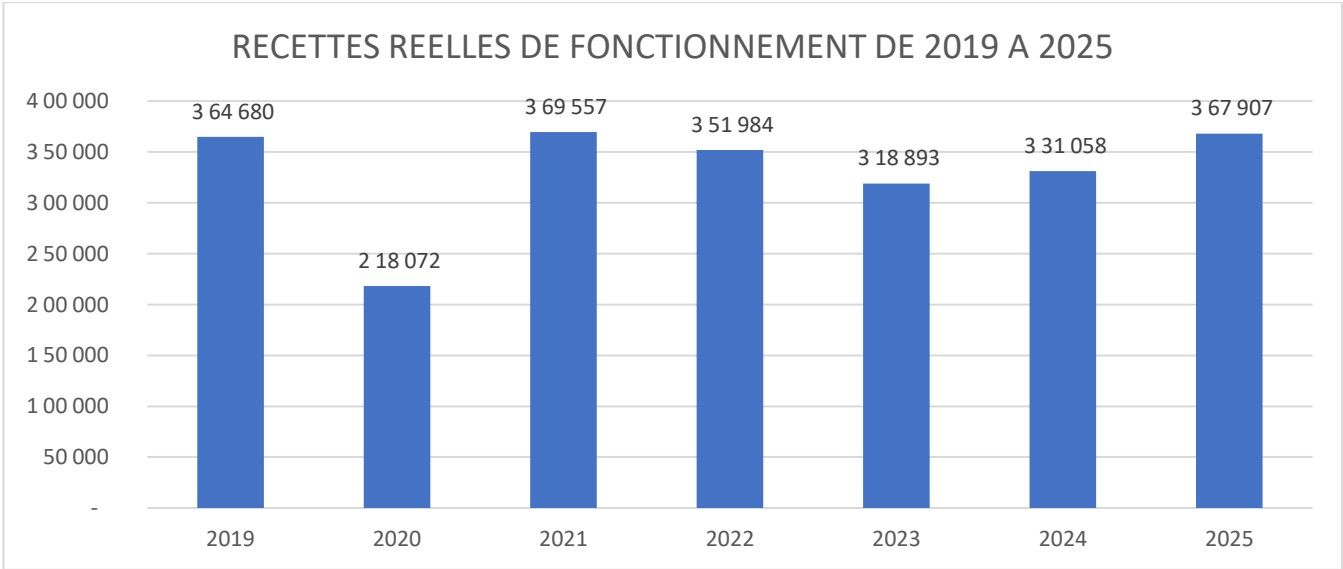
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

- *Dépenses de fonctionnement*



- *Recettes de fonctionnement*



Note de présentation du Compte Financier Unique 2025

Budget Annexe Régie d'Electricité

1.1 Résultat

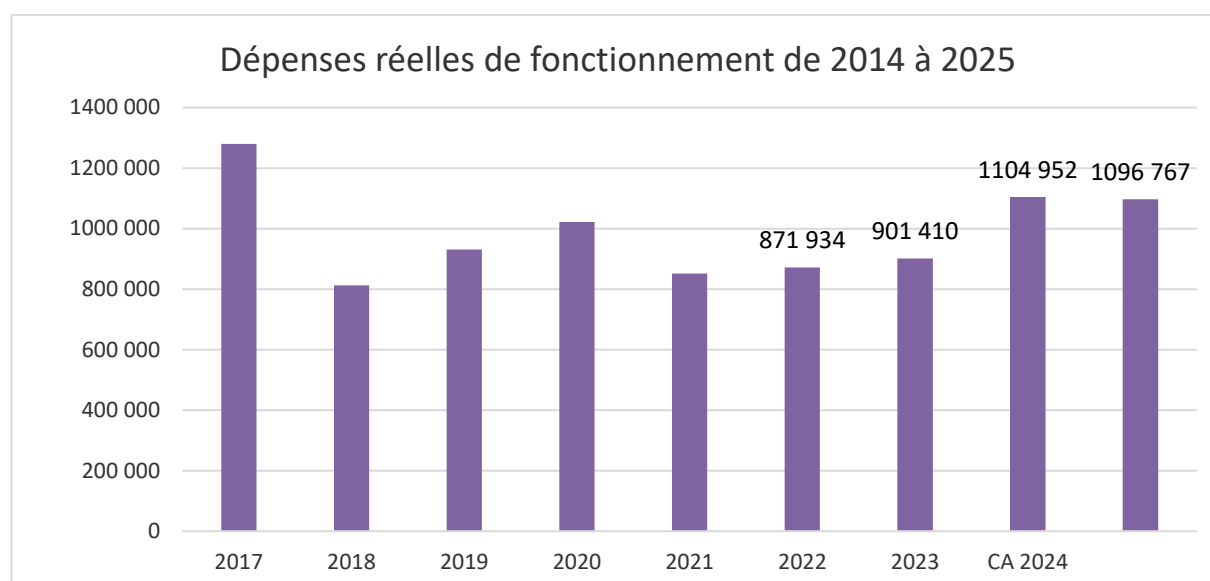
a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	2 349 026.12 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 819 897.68 €
Résultats de l'année 2024	529 128.44 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1 104 952€ pour l'année 2024 à 1 096 767€ pour l'année 2025.



Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement de la régie Municipale d'électricité et se répartissent de la manière suivante :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011), représente 51.17% des dépenses de fonctionnement**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux

- bâtiments de production sis à Porte Sachet et rue du Barrage à Saint-Claude,
- aux contrats de maintenance de la centrale et prestations de services (avec EDF pour le fonctionnement et le placement du productible),
- cotisations foncières des entreprises, redevances proportionnelles et hydroélectriques (soit 14% des charges à caractère général),
- et divers frais de gestion administrative.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **561 214.05 €**. En comparaison avec 2024, les dépenses de ce chapitre se sont chiffrées à 519 935.48€, soit une augmentation de + 41 278.57€, qui s'explique par des dépenses d'entretien nécessaires à intervalles réguliers au vu de la classification du barrage (B), curage de drain : relevé piscicole et suivi écologique pour 40 298€.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012), soit 6.91% des dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses s'élèvent à 75 832.33 € pour l'année 2025.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 165.96€

Ce chapitre regroupe les charges de location des réseaux de distribution d'électricité concernant la microcentrale uniquement, mais aussi la facturation de pénalités pour la production d'énergie réactive sur la centrale de Porte Sachet (en dessous de la tangente phi provoquant des pénalités).

- **4) Les charges financières (chapitre 66) : 79 541.66€, soit 7.25% des dépenses réelles de fonctionnement**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 82 129.21€. Elles étaient de 90 702.77 € en 2024. On se trouve en effet dans une phase de désendettement.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 250 000€, soit 22.79% des dépenses réelles de fonctionnement**

Elles concernent exclusivement le reversement au Budget Principal d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2024, et qui se chiffre à 250 000€. Pour mémoire, en 2022 et 2023, il a été de 160 000€ et en 2024 de 300 000€.

- **6) Impôts sur les bénéfices et assimilés : 129 013€, soit 11.76% des dépenses réelles de fonctionnement**

En hausse par rapport à 2024 +19 650€ en raison d'une baisse de la dotation d'amortissements.

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	519 935.48	561 214.05	41 278.57
012	Charges de personnel	85 698.62	75 832.33	-9 866.29
014	Atténuation de produits			0.00
65	Autres charges de gestion courante	807.12	1 165.96	358.84
66	Charges financières	89 147.55	79 541.66	-9 605.89
67	Charges exceptionnelles	300 000.00	250 000.00	-50 000.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	109 363.00	129 013.00	19 650.00
Total des dépenses		1 104 951.77	1 096 767.00	-8 184.77

Récapitulatif des recettes Réelles de fonctionnement

Les Recettes de fonctionnement :

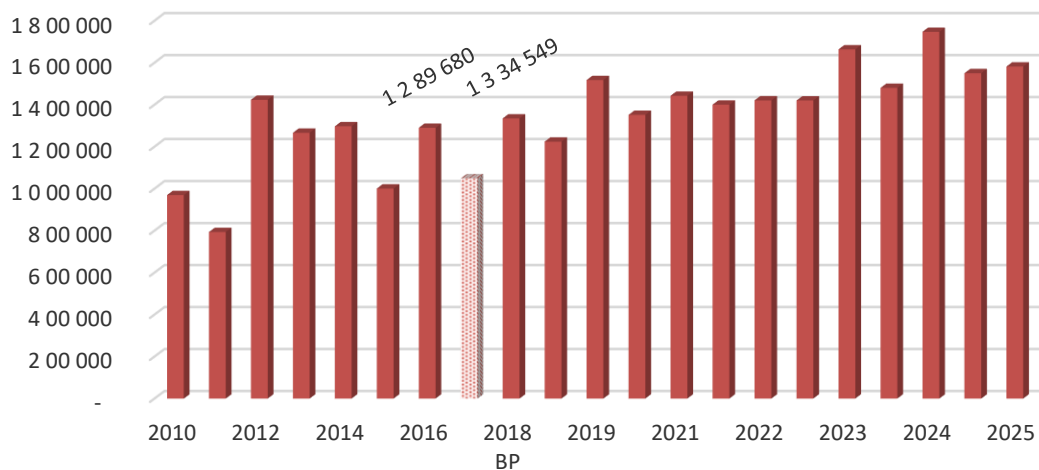
1) Les atténuations de charges (chapitre 013) – 12 000€

Il s'agit de la résultante du don de 20 000€ au profit de CCAS, permettant de bénéficier une réduction d'impôt à hauteur de 60% du versement réalisé.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) - 1 581 642.87€

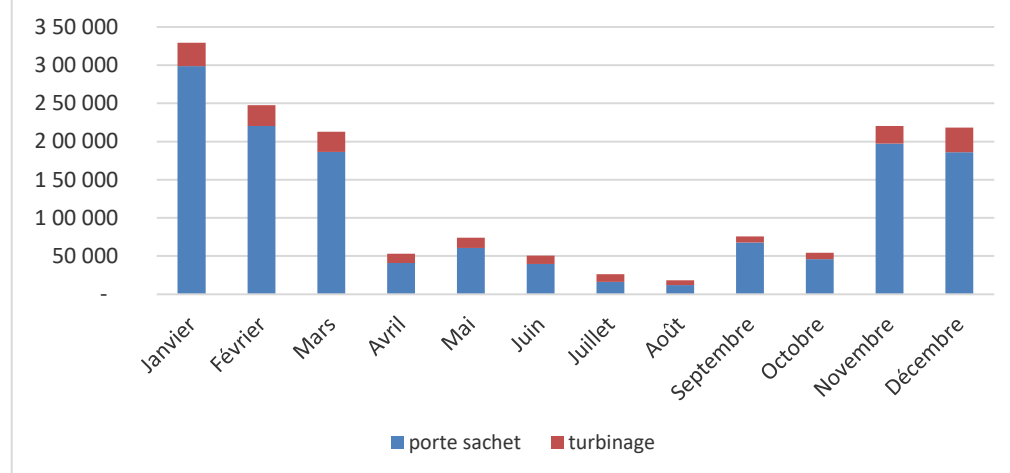
- Il s'agit des ventes d'électricité des centrales, qui se répartissent de la manière suivante : 1 371 566.84€ pour Porte Sachet et 210 076.03€ au profit de la Micro-centrale. Un produit en net diminution par rapport à 2024, où la production s'établissait à 1 747 036.23€. Des recettes qui sont étroitement liées aux conditions climatiques. Les forts épisodes de sécheresse connus depuis plusieurs années ont des incidences sur la production d'électricité et réciproquement sur les recettes.

RECETTES CENTRALE DE 2018 A 2025



Une production constante sur l'année pour la microcentrale mais beaucoup plus sensible aux aléas climatiques pour Porte Sachet.

Répartition recettes Porte sachet + turbinage année 2025



3) Les produits financiers (chapitre 76) – 3 655.10€

Ils proviennent d'obligations anciennes et de placements sur compte à termes réalisés suite à la vente d'une partie du portefeuille d'obligation courant juin 2025. Ces placements temporaires permettent de pérenniser le gain obtenu de cette vente.

4) Produits exceptionnels (chapitre 77) – 351 639.83€

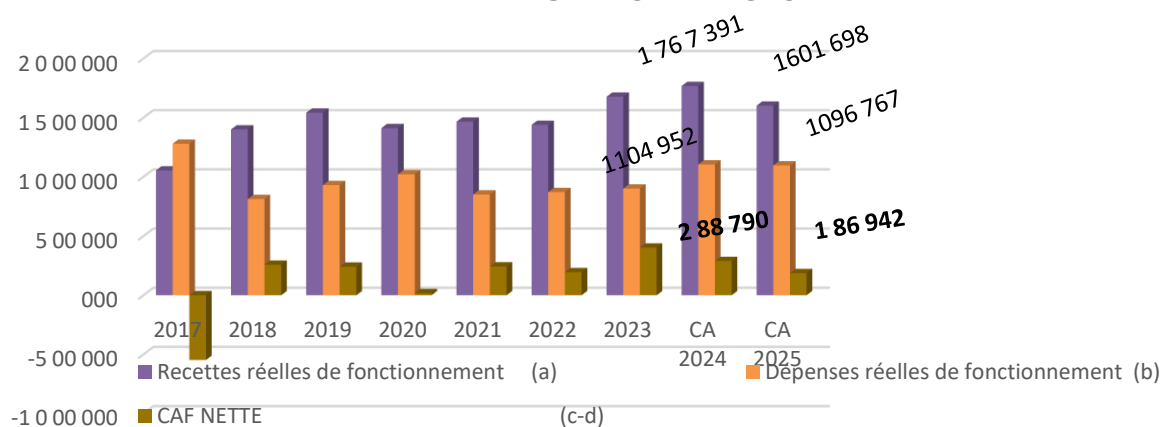
Dégrèvement d'impôts suite à une demande de plafonnement de CFE au titre de l'année 2024 : 4 400€.

Vente d'obligations de la régie Municipale d'électricité courant juin 2025 : 347 239.83€. Cette vente a engendré une plus-value de 122 838€ qui conformément à la réglementation comptable publique permettra d'autofinancer partiellement les investissements du barrage.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
						entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	244 183.89	273 291.18	380 000.27	400 088.32	20 088.05
013	Atténuation de charges	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
70	Produits des services	1 425 169.67	1 663 242.30	1 747 035.23	1 581 642.87	-165 392.36
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0.15	0.00	-0.15
76	Produits financiers	1 989.50	1 989.50	5 090.74	3 655.10	-1 435.64
77	Produits exceptionnels	381.72	0	3 265.00	351 639.83	348 374.83

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT ET CAF 2017 A 2026



2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 292 444.50 €
Dépenses d'investissement	- 665 929.13 €
Résultats de l'année 2024	626 515.37 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2025

513 201.82 €

c) Solde après prise en compte des restes à réaliser : **547 900.08 €**

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 317 988.66 € en 2025.

Pour mémoire, la commune n'a pas contracté de prêts durant l'année 2025, la dernière souscription date de 2018 (finalisation des travaux du turbinage du débit réservé).

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 3 393 843.64 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Etudes colmatage fuites bajoyer rive gauche barrage : 27 780 €
- Travaux radier : 104 972 €
- Expertise canaux fuites galerie d'amenée : 8 930 €
- Travaux Dégrilleurs : 11 266 €
- Travaux Fuites Bajoyer rive gauche du barrage 137 817 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues pour financer les projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 292 444.50 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 513 201.82 €**
 - Contrairement au budget principal et annexes eau assainissement, la régie d'électricité ne perçoit aucune subvention (chapitre 13). Les recettes proviennent donc :
 - De l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 0 €.
 - De la reprise du résultat d'investissement n-1, soit 513 201.82€
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 723 130.68 € (dont 468 729 € d'amortissement)

Globalement, l'épargne nette dégagée après le remboursement de la dette en capital, soit 186 942.31€ a permis le financement d'une partie des dépenses d'équipement, le solde est financé par la ponction d'une partie du résultat reporté 2025.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025

Budget Annexe Camping

Une délégation de service public a débuté le 1^{er} avril 2025. Les comptes 2025 enregistrent les charges supportées par la collectivité sur cet établissement jusqu'au 1^{er} avril. A cela il convient d'ajouter à l'année les charges d'assurance, de taxe foncières et d'amortissements qui demeureront les seules charges supportées par la collectivité sur la période de la DSP.

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	49 904.39 €
Dépenses de fonctionnement	- 39 896.95 €
Résultats de l'année 2024	10 007.44 €